

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

**DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Février 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 14

votants : 20

Date de convocation :

15 Février 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-quatre février** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Ulrich GAGNERON, Maire adjoint de VAL DE CHAISE.

Présents : M. GAGNERON Ulrich, M. MERMIER Gérard, Mme KOURTCHEVSKY Joëlle, Mme SCHINDLER Rosemonde, M. DANTON Alain, M. CARRIER Marc, Adjoint ;
M. MERMIER François, M. SOCQUET Pascal, M. CHAPPELET Patrick,
M. LOSSERAND Hervé, M. TELLE Philippe, M. LADET Christian, Mme LE POCHER Alexia, Mme MONGELLAZ Michelle, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. BLANCHARD Nicolas (ayant donné pouvoir à M. MERMIER Gérard),
M. DUCRUET Alain (ayant donné pouvoir à M. SOCQUET Pascal),
M. JOSSERAND Jean-Paul (ayant donné pouvoir à M. CARRIER Marc),
Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne (ayant donné pouvoir à Mme KOURTCHEVSKY)
M. SCHERMA Sébastien (ayant donné pouvoir à M. CHAPPELET Patrick)
M. JACQUEMONT Norbert (ayant donné pouvoir à M. GAGNERON Ulrich)
M. ROSAY Jean-Jacques

Absents : M. BRESSE Philippe - M. VIVIANT Roger - M. MURAT Alexandre - M. SAUVAGE Jean-Luc

Mme MONGELLAZ Michelle est désignée **Secrétaire de séance**.

Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la démission de Mme TROLLIET Nathalie, conseillère municipale (à effet du 22 décembre 2016).
- **PREND ACTE** des modifications statutaires de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, suite à délibération n° 134/16 votée par le conseil communautaire le 15 décembre 2016.
- **DECIDE D'ACQUERIR PAR ANTICIPATION** une partie de la parcelle B 2019 ainsi que la parcelle B 2111, pour une superficie globale de 7 ares 05 centiares (faisant partie de la convention pour portage foncier signée le 05 février 2016 avec EPF 74 / Propriété BOUCHEX-BELLOMIE).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions engageant une participation communale au centre de loisirs de Faverges-Seythenex, (commune organisatrice) :
 - avec **La Soierie** (vacances de printemps, automne et hiver), à hauteur de **6.27 € / jour** et par enfant, pour l'année 2017 ;
 - avec **Fol-Ufoval** (vacances d'été), suivant quote-part à charge de la commune bénéficiaire, prenant en compte les coûts réels supportés par la commune organisatrice ; cette convention sera renouvelée par tacite reconduction.

- **PARTICIPE** financièrement à hauteur de 3 301.06 euros pour l'année scolaire 2016-2017, dans le cadre d'interventions d'un professeur de l'Ecole de Musique de Faverges-Seythenex auprès des enfants des deux écoles de Val de Chaise.

Le 1^{er} mars 2017

Le Maire, Nicolas BLANCHARD



Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.